

fins ci-dessus mentionnées, pour le quartier Longue Pointe.

4o. A l'effet de voter un montant de \$20 445 pour la pose et la fourniture de nouveaux compteurs d'eau, bornes fontaines, machines, outils nécessaires aux stations de pompes du département de l'Aqueduc, suivant rapport du Surintendant de l'Aqueduc.

5c. A l'effet de payer les frais suivants, dans une cause de la Ville de Notre Dame de Grâces, requérante, et Dame E. Wilcox, propriétaire, et la Cité de Montréal, par reprise d'instance, savoir: frais d'avocats et de propriétaires: \$76 à F. E. Donovan, \$71 à J. Finday, \$71 à P. M. Robertson \$123 à J. A. Sullivan, avocat de la requérante, \$101.50 à Hickson & Cie, avocats de la propriétaire et \$57 à L. A. Bédard, secrétaire de la Commission, soit un total de \$499.50, suivant rapport de l'Avocat de la Cité.

6o. A l'effet de permettre à la Montreal Dairy Co., d'ériger une écurie de plus de huit places sur le terrain No. cad. 1098 quartier Papineau.

7o. A l'effet de permettre à la Montreal Dairy Co. d'installer une chaudière à vapeur de 25 C. V. sur le terrain No. cad. 1098, quartier Papineau.

8o. A l'effet de voter une somme de \$6,750 pour acheter des terrains pour la construction d'un poste de police et de pompiers, dans le quartier Notre-Dame de Grâces, tel que spécifié dans la loi d'annexion.

9o. A l'effet de permettre à la Montreal Street Railway Co., de poser une double voie temporaire sur la rue Nicolet, depuis la rue Ste-Catherine jusqu'à la rue Notre-Dame, vu que la ville de Maisonneuve doit commencer immédiatement la construction d'un égout principal en dessous des voies de transways, dans la rue Notre-Dame, depuis les limites Ouest de Maisonneuve jusqu'à l'Avenue Bennett, ce qui nécessitera la suspension du service de transways sur cette partie de la rue Notre Dame, pendant la construction dudit égout. Ladite permission devant être accordée avec l'entente expresse que lesdites voies seront enlevées sur un ordre de la Cité lorsque lesdits travaux seront finis.

10o. A l'effet d'informer le Conseil que la sous Commission du Bureau des Commissaires chargée de préparer un projet de distribution de la balance de la somme mise à leur disposition par le Conseil a presque terminé son travail et que le Bureau soumettra un rapport complet disparaissant de cette somme, à la prochaine séance du Conseil.

11o. A l'effet de transmettre au Conseil la liste supplémentaire de trottoirs demandés par les échevins et les intéressés et d'informer le Conseil que vu l'importance du montant d'argent nécessaire par ces demandes, le Bureau est d'opinion qu'il est impossible d'y faire droit pour le moment et qu'il n'est pas en mesure de faire un rapport final avant qu'une étude sérieuse de cette liste ait été faite.

12o. A l'effet de transmettre au Conseil la liste supplémentaire de pavages demandés par les échevins et les intéressés dans les différents quartiers de la Cité, et de recommander le pavage des rues mentionnées à ladite liste avec des matériaux permanents autres que le bois et le macadam, au coût approximatif de \$250,000 et d'informer le Conseil que les devis nécessaires seront préparés sans délai, que des soumissions seront demandées et que rapport sera ensuite fait au Conseil afin d'obtenir les fonds nécessaires pour faire exécuter ces travaux.

13o. A l'effet de permettre à M. J. Burelle d'ouvrir une cour à bois sur le terrain No. cad. 10, sub. 903A et 904, quartier St Denis, 94 rue Beaubien.

14o. A l'effet de recommander au Conseil d'ouvrir le Boulevard St. Laurent, depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue des Commissaires et d'acquérir les terrains requis pour cette ouverture ainsi que les terrains aboutissant à la rue projetée et d'accepter à cette fin les offres faites par les R. S. de la Congrégation Notre-Dame et autres propriétaires qu'elles représentent, et pour lesquelles elles ont obtenu des options qu'elles transportent à la ville, aux prix fixés et déterminés à l'amiable, aux conditions mentionnées au rapport de l'avocat de la Cité.

Les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame.	
Pour le terrain requis pour l'ouverture de la rue et terrains y aboutissant, soit pour toute la propriété	\$617,350.00
La Succession Masson, pour toute la propriété	34 326.00
Dame Thomas Darling, " "	7,749.50
La succession Corneille, " "	48,380.00

lation of new meters and hydrants and for the purchase of machinery and tools required for the pumping stations of the Water department, as per the report of the Superintendent of the Water Works.

5o. To pay the costs, in a case of the Town of Notre-Dame de Grâces, petitioner, and Dame E. Wilcox, proprietor and the City of Montreal, (par reprise d'instance,) to wit: Arbitration and legal costs: \$76 to F. E. Donovan, \$71 to J. Findlay, \$71 to P. M. Robertson, \$123 to J. A. Sullivan, attorney for the petitioner, \$101.50 to Hickson & Co., attorneys for the proprietor and \$57 to L. A. Bédard secretary of the Commission, or a total sum of \$499.50 as per the report of the City Attorney.

6o. To allow the Montreal Dairy Co., to erect a stable containing over eight stalls on the cad. lot No. 1098, Papineau ward.

7o. To allow the Montreal Dairy Co. to erect a 25 h. p. steam boiler on cad. lot No. 1908, Papineau ward.

8o. To vote a sum of \$6,750.00 for the purchasing of a piece of land for the erection of a police and fire station, in Notre-Dame de Grâces ward, as specified in the Act concerning the annexation of said ward.

9o. To allow the Montreal Street Railway to lay a temporary double track on Nicolet street, from St. Catherine to Notre Dame street, inasmuch as the Town of Maisonneuve is to proceed immediately with the laying of a main sewer under the street car tracks, in Notre-Dame street, from the western limits of Maisonneuve to Bennett avenue, which will necessitate the suspension of the street car service on that part of Notre Dame street, during the construction of said sewer. Said permission to be granted with the express understanding that said tracks are to be removed upon an order from the City when the works are completed.

10o. Informing the Council that the sub-Committee of the Board of Commissioners appointed to consider the question of the distribution of the balance of the sum placed at their disposal by Council has nearly completed their tasks and that the Board would submit a complete report disposing of said sum, at the next meeting of Council.

11o. Transmitting the supplementary list of sidewalks asked by the Aldermen and the interested parties and informing Council that in view of the large amount which said requests involve, the Board is of opinion that it is impossible to grant the same at the present time, and that they are not in position to make a final report thereon before having seriously considered said list.

12o. Transmitting to Council the supplementary list of pavings asked for by the Aldermen and the interested parties from the different wards of the City, and recommending that the streets mentioned in said list be paved with permanent materials other than wood and macadam, at the approximate cost of \$250,000 and informing Council that the necessary specifications will be prepared without delay, that tenders will be called for and that a report will then be made to Council, asking for the funds required for said works.

13o. To allow Mr. Burelle to open a wood yard on cad. lot No. 10, sub. 903A and 904, St. Denis' ward, 94 Beaubien street.

14o. To recommend to Council that St. Lawrence Boulevard be extended, from Notre-Dame to Commissioners and that the land required for the opening and the on the proposed street, be acquired. and the offers made to that effect by the Rev. Sisters of Congrégation de Notre-Dame and other proprietors represented by them and from whom they have obtained options which they transfer to the City, be accepted, at the prices fixed and determined by mutual agreement, on the conditions mentioned in the City Attorney's report.

Les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame. For the land required for the opening of the street and the pieces of land abutting thereon, or for the whole property	\$617,350.00
Masson Estate, for the whole property	34 326.00
Mrs Thomas Darling, for the whole property	7,749.50
Corneil Estate, for the whole property	48,380.00